

Deuxième pays d'Afrique par sa superficie, l'Algérie possède, outre ses grands gisements d'hydrocarbures, de riches gisements de minéraux. Cependant, ses ressources minérales sont largement inexploitées. Il est estimé que 55% seulement de la totalité des gîtes minéraux du pays sont actuellement en exploitation. Ces dernières années, les importations algériennes des biens et services utilisés dans le secteur minier se sont élevées entre 200 et 225 millions de dollars.

Pour remédier à la sous-exploitation de ces ressources, une nouvelle loi sur l'exploitation minière a été adoptée en août 2001. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, plus de 180 licences d'exploitation ont été délivrées, principalement à des petites et moyennes entreprises. La déréglementation a créé une nouvelle demande de biens et services, incluant le matériel nécessaire pour le forage, la manutention et le transport et les services d'entreprises pouvant réaliser des études de faisabilité, d'incidence sur l'environnement et des études techniques.

L'industrie des télécommunications fait actuellement l'objet d'une réorganisation en profondeur dans le cadre du programme général de privatisation, ce qui devrait ouvrir toutes les branches d'activité à l'investissement privé.

Il y a également en Algérie d'importants marchés publics de travaux et de services dans des secteurs où le Canada a une grande expérience comme les hydrocarbures et la pétrochimie, l'activité minière, l'infrastructure des transports et des communication et l'énergie hydraulique. Ces marchés publics offrent d'excellents débouchés pour la technologie et le savoir-faire canadiens.

Bref, les éléments d'un nouvel essor de l'Algérie, impulsé par la réforme, sont rapidement mis en place. C'est la raison pour laquelle il s'agit du moment idéal pour les entreprises canadiennes de voir le marché algérien sous un nouveau jour.

La Libye

Le Canada entretient des liens avec l'Algérie depuis des décennies, mais la perspective de faire des affaires en Libye est un concept encore tout nouveau pour un bon nombre d'entreprises canadiennes. De 1986 à 1999, la Libye a été assujettie à des sanctions économiques multilatérales, imposées par les Nations Unies, et bilatérales par suite d'une série d'actes terroristes commis en Europe qui ont été attribués au gouvernement libyen. Les sanctions canadiennes furent levées et les sanctions onusiennes suspendues en avril 1999, alors que la Libye remettait à la justice deux suspects de l'attentat de Lockerbie. Suite à la levée des sanctions, le Canada a ouvert une ambassade à Tripoli en avril 2001 afin de tisser des liens politiques et commerciaux entre les deux pays.